

18 FR.
PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.

LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	LYON.	RHÔNE.	DÉP.
AN.	18	24	30
SIX MOIS.	9	12	15
TROIS MOIS.	4 50	6	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LEOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières seront insérées gratis.

Demain ou après-demain le plus tard, nous serons à jour pour les séances de la Haute-Cour de Bourges. Nous apprendrons à nos lecteurs, dans notre prochain numéro, à l'aide de quelle infâme manœuvre on est parvenu à nous faire manquer notre correspondance.

Lyon, 14 mars.

L'Armée.

L'armée est régie par un code particulier dont la rigueur rappelle la législation du moyen âge. Sa constitution, ses règlements sont antipathiques à l'esprit qui anime nos institutions républicaines. En vain a-t-on voulu justifier sa sévérité par le besoin de discipline; cela prouve que la compression est encore le seul fondement de toute autorité et que l'ordre véritable qui doit donner à la liberté individuelle et au pouvoir national une juste pondération est encore dans le domaine des utopies généreuses dont les socialistes, heureusement pour l'humanité, gardent le secret.

Chaque développement du progrès rend plus choquante la contradiction entre les droits du citoyen et les devoirs du soldat. L'introduction du suffrage universel a rendu plus saillants encore ces défauts. Admis à la libre discussion des intérêts les plus chers à la patrie, le soldat est cependant, et contrairement à sa conscience, l'instrument passif d'asservissement de ceux qui partagent sa foi. Par une exception que rien en droit ne justifie, lorsqu'il atteint l'âge où tout homme devient citoyen et qu'il paie sous les drapeaux la dette de dévouement et de protection que chaque enfant doit à la mère-patrie, il se trouve perdre les avantages de la cité et tombe sous le coup de lois exceptionnelles. Est-il possible de scinder ainsi la vie et de prolonger la minorité du défenseur du pays; et n'est-il pas évident qu'il y a là un désaccord entre le fait et le droit dont l'influence dangereuse s'exerce sur toute la vie et compromet toutes les garanties individuelles et nationales? N'est-il pas vrai de dire que les lois militaires ont été créées en vue du despotisme, et qu'elles ne conviennent qu'aux pays où règne le privilège et où la force militaire n'a d'autre but que de sauvegarder le privilège? Empreintes du caractère de la hiérarchie aristocratique, elles ne peuvent convenir à un Etat républicain et doivent subir les modifications que le temps a amenées dans toutes les autres institutions.

Le père de famille n'élève pas son enfant à force de privations pour se le voir enlever dans la force de l'âge et placer dans des conditions de dépendance qui offensent la dignité de l'âme et l'énergie libre de l'esprit. Les citoyens ne peuvent être condamnés à l'emprisonnement dans les camps ou les casernes, à l'oisiveté abrutissante, ou aux minuties révoltantes d'un service militaire qui fait d'un chef un tyran de chaque heure, pour protéger une patrie qui n'assure pas même un abri et un pain honorable à leurs pères épuisés sous le travail et les privations.

Le remplacement ne peut être toléré, car il crée pour le pauvre une condition nouvelle d'inégalité; et cependant il faut que la veuve et le vieillard ne puissent être privés de leurs soutiens sans que l'Etat n'ait mis en pratique les lois de solidarité qui doivent régir la famille humaine.

Il n'y a aujourd'hui sous les drapeaux aucune garantie de justice et d'indépendance pour le citoyen-soldat, l'arbitraire domine toutes les relations du subordonné à l'officier; les faits qui nous sont révélés chaque jour le prouvent surabondamment: on enlève les soldats et les sous-officiers qui ont, selon leurs droits de citoyens, manifesté librement leurs opinions dans les banquets et les clubs. Des perquisitions odieuses sont faites dans les casernes pour y saisir les journaux socialistes.

Un vaste système d'espionnage est organisé pour signaler à l'autorité militaire les citoyens soldats dont les ardentes sympathies répondent aux douleurs du Peuple. Alors qu'il est permis à un chef d'armée de signaler à la haine certaines doctrines professées publiquement et dont la représentation siège à l'Assemblée nationale, il n'est pas permis aux hommes de cœur qui partagent ces principes et ces opinions de protester pacifiquement contre les calomnies que leurs chefs répandent contre la foi qui fait battre leur cœur!

Nous ne saurions donc trop vivement protester contre le maintien de la législation qui régit l'armée, et nous regardons comme une des questions principales d'un pro-

gramme électoral cette réforme qui intéresse à la fois la dignité, l'indépendance du citoyen et le libre développement du progrès.

Quant à la discipline nécessaire dans les mouvements d'une armée, nul ne l'a pu contester, mais cette exception pourrait être maintenue pour le temps de campagne, et prouverait seulement que l'armée devrait être exclusivement employée à l'extérieur. Mais nous nous proposons de revenir sur cette question elle-même et de prouver que l'application du principe démocratique de l'élection à l'armée aurait pour effet de resserrer le lien moral qui relie le subordonné au supérieur consenti, acclamé; et de provoquer cette obéissance active, empressée, intelligente que rien ne remplace, et qui nous a valu tant de succès inespérés dans nos guerres de la République, où la vaillance et l'inspiration individuelle ont toujours suppléé au nombre.

Cette question mérite le plus sérieux examen, nous y reviendrons à loisir; mais nous ne cesserons de protester contre ce code qui fait de l'armée un Etat dans l'Etat et qui condamne à des conditions intolérables d'obéissance passive et de dépendance absolue des citoyens dont l'indépendance et la liberté morale importent au développement pacifique des réformes et à libre expansion du progrès.

Correspondance spéciale du Républicain.

Bourges, 11 mars.

Mes chers amis,

Je profite aujourd'hui du beau temps et du demi-congé que nous donne la haute-cour pour faire connaissance avec cette ville de Bourges, qui n'a pas été choisie sans motif par nos gouvernants, pour être le théâtre du plus grand procès politique de notre siècle et dont les annales passeront à nos enfants pour servir à leur instruction politique.

Bourges n'est pas une ville royaliste, comme on le dit généralement; c'est une ville féodale, où l'on ne comprend pas plus M. de Villette que M. Odilon Barrot; où l'air n'est pas plus sympathique à Guizot qu'à Ledru-Rollin; c'est une ville momifiée dans ses souvenirs, du reste soigneusement entretenue dans cet esprit rétrospectif par l'aristocratie berrichonne, qui y trouve son compte. Après sa cathédrale, qui est fort belle, cette ville ne se fait guère remarquer que par ses maisons pointues et la rareté de ses habitants; tout est silencieux, tout est mort dans les rues; on y marche avec précaution, malgré soi on craint de faire du bruit sur le pavé. Il semble que l'on est dans une vaste tombe et que le moindre écho va réveiller les vieux propriétaires de ces nombreuses maisons armoriées, et que, sortant de leurs couches de pierre, ils vont demander la dime que les tenanciers ont oubliée depuis longtemps. La diligence de Paris, qui traverse la ville, est honteuse du tintamarre qu'elle fait sur ce pavé de granit et s'enfuit au grand galop pour ne pas troubler le repos des morts. Oui, Bourges semble une ville morte, que la France du XIX^e siècle conserve comme un souvenir, comme une vieille chronique bonne à aider l'historien dans ses recherches. Rien dans ce pays ne paraît approprié à nos mœurs: les maisons ne sont pas plus faites pour nos meubles, que les édifices pour nos institutions.

Les habitants n'ont vu dans le procès qui se juge chez eux ni un grand fait politique, ni même un événement remarquable; ils y ont trouvé une bonne aubaine rien de plus, et ils en profitent largement. Au reste, pour être juste, il faut convenir que s'ils avaient été livrés à eux-mêmes, ils n'auraient peut-être pas su ou pas osé tirer de la situation tout ce qu'ils en font sortir. Mais il s'est abattu sur la ville une nuée de marchands, de trafiquants, véritables oiseaux de proie, espèce de gens à qui tout profite et qui profitent de tout pour faire leurs affaires. Vous comprenez qu'à l'école de ces honnêtes spéculateurs, nos Berrichons ont fait des progrès étonnants dans ce genre de civilisation; la chose était d'autant plus facile à apprendre, que toujours l'exemple était joint au précepte.

Ainsi, une chambre plus que modeste s'est louée jusqu'à cinq francs pour une nuit, et un dîner qui vaut un franc à Lyon et que l'on avait jadis pour soixante centimes, se paie en ce moment trois francs.

Le moindre repas un peu convenable se paie de quatre à cinq francs. Heureusement pour la caisse du *Républicain*, j'ai trouvé le moyen de me soustraire en partie à ces vampires, qui vous suceraient jusqu'au sang.

Martin Bernard me disait ce matin que Barbès était indisposé. Effectivement il était très pâle hier à l'au-

dience. Camille Raspail, que j'ai tous les jours occasion de voir, m'a dit que son père était très rassuré sur l'issue du procès, et que quel qu'en soit le dénouement, il l'attendait avec la tranquillité de conscience que donne le bon droit.

Tous les accusés ont le visage pâle; cela tient au régime de la prison. Albert surtout est intéressant par sa jeunesse, sa modestie et sa dignité.

On dit, dans la ville, que Ledru-Rollin arrivera demain et qu'il est question parmi les patriotes qui se trouvent à Bourges de lui donner un banquet. Je vous en rendrai un compte exact.

Salut et fraternité.

GRINAND.

Bourges, 12 mars 1849.

Mes chers amis,

Je vous écris sous l'impression d'une grande joie; il vient d'être démontré, affirmé, que la demande de *deux heures de pillage*, que contient le *Moniteur*, troisième édition, n'est pas vraie; que cette demande n'a pas été entendue par les sténographes, ainsi que vient de le déclarer le citoyen Prévot, sténographe en chef; ces mots ont été intercalés subrepticement, dans la nuit, par quelque royaliste, quelque misérable, et ensuite répétés par toute la presse *modérée, honnête*, la presse du mensonge et de la calomnie.

Le citoyen Blanc n'a été beau d'indignation et de mépris contre les calomnieux.

Je suis trop ému pour vous donner des détails bien circonstanciés sur cette séance qui, est l'une des plus mémorables de ce procès, où tour à tour ont été attaqués et battus les hommes qui ont perdu la République, qu'ils s'appellent Marrast ou autrement.

Demain je vous donnerai des détails plus complets; l'heure avancée ne me permet pas de continuer; le courrier va partir. A demain les détails.

Salut et fraternité.

GRINAND.

PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DÉRANGER.

Audience du 10 mars.

La même affluence règne aux abords de l'assemblée. Comme les jours précédents, les auditeurs font queue pour entrer dans la salle. L'audience commence à dix heures et demie. Elle doit être consacrée à l'audition des témoins.

Le citoyen président déclare l'audience ouverte.

Le citoyen Blanc. — Vous avez donné des ordres pour que les communications fussent libres, et ces ordres viennent expirer aux portes de notre prison. Ils désirent être réunis, on leur demande un ordre spécial, et pendant qu'on va chercher cet ordre, le temps s'écoule, et la permission n'arrive pas. Après l'audience, nos avocats ne peuvent communiquer avec nous. Ce matin, nos défenseurs sont venus pour déjeuner avec nous, afin de causer plus librement; or, on a bien permis ce déjeuner, mais on nous a défendu l'usage du vin. Pour nous, qui sommes habitués à toutes les privations, peu nous importe; mais nous ne voulons pas imposer ces mêmes privations à nos défenseurs. Nous réclamons donc contre toutes ces taquineries mesquines dont on nous accable.

Le témoin Ernest de Girardin est excusé.

Le président. — On va procéder à l'interrogatoire des témoins.

Le témoin Dagneaux, restaurateur à Paris, rue de l'Ancienne-Comédie, 8.

Le 12 mai, j'étais allé à la barrière de l'Etoile, pour voir le banquet des deux mille cinquante couverts de la garde nationale; comme il était trop tôt, ayant vu dans les journaux qu'il y avait une convocation des clubs chez *Dourlans*, j'ai eu la curiosité d'entrer; trois ou quatre cents personnes étaient réunies dans une grande rotonde, au fond du jardin; la porte était gardée par deux cents montagnards avec leurs écharpes rouges; ils m'empêchèrent d'entrer.

En prenant un verre de bière dans l'établissement, je fus reconnu par un gargon, qui me dit que si j'entrais et que je fusse reconnu, ils m'écharperaient. Cependant ils faisaient tant de bruit que je voulus savoir ce qu'ils faisaient, et je parvins à entrer par une autre porte qui n'était pas gardée.

Au moment où j'entrais, on discutait le jour où devait avoir lieu la manifestation pour la Pologne; après de grandes discussions, elle fut fixée au lundi 13. On discuta ensuite la question de savoir quel jour on ferait la manifestation; quelques-uns voulaient que ce fut le samedi, jour où il devait y avoir un convoi de blessés de février; on disait que, pendant le convoi, il ne serait pas difficile de faire la manifestation.

D'autres demandèrent que ce fût remis au lundi, parce que le dimanche il y avait la fête au Champ-de-Mars, et qu'on pourrait encore se procurer des armes et de la poudre, et que d'ailleurs le samedi était trop rapproché et qu'on n'aurait pas le temps de prévenir les clubs.

Un individu, qui était alors à la tribune, recommanda de se procurer, autant que possible, des uniformes de gardes nationaux.

La proposition fut successivement mise aux voix pour le samedi ou le lundi; on adopta le lundi. Le rendez-vous fut donné à la Bastille, à dix heures.

Je n'ai pu reconnaître personne, je craignais moi-même d'être reconnu et je n'osais pas regarder.

Il y avait trois ou quatre personnes qui présidaient, une entre autres qui avait une grande barbe rouge, qu'on dit être Huber, que je ne connais pas.

J'ai entendu faire la motion de couper la tête à tous les individus qui auraient dépassé trente ans et qui seraient reconnus pour ne pas être de vrais républicains.

Le procureur-général. — Comment le témoin a-t-il été prévenu de la réunion chez Dourlans ?

R. Par les journaux.

D. N'y avait-il pas aussi une affiche qui l'annonçait ?

R. Je ne sais pas.

D. Le témoin a dit qu'on avait délibéré sur le jour où se ferait la manifestation ; n'a-t-il pas parlé, dans sa déposition écrite, du jour où l'on attaquerait et quel sens attache-t-il à ce mot ?

R. Je ne puis que m'en rapporter à ma première déposition.

Le procureur-général. — N'a-t-il pas été question de se procurer des uniformes de gardes nationaux ?

Le témoin. — Oui, je crois me rappeler que oui.

Le procureur-général. — L'accusé Sobrier n'a pas voulu parler hier ; nous lui demandons aujourd'hui s'il n'a pas signé l'affiche qui a convoqué la réunion chez Dourlans.

L'accusé. — On s'est servi de mon nom sans mon autorisation.

Le procureur-général. — On a saisi le brouillon de cette affiche. Le voici.

Le citoyen Baroche en donne lecture.

Sobrier. — Je n'en ai pas connaissance. Ce n'est pas mon écriture.

Le procureur-général. — L'affiche a été saisie dans la maison rue de Rivoi, n° 16, que vous habitez.

Le défenseur de Sobrier. Tout ce qu'il est possible de dire, c'est qu'une affiche a paru signée du nom de Sobrier. L'a-t-il signée ? Non, on a pris son nom.

Le procureur-général, à Sobrier. — N'y avait-il pas une garde chez vous ?

L'accusé refuse de répondre.

Le citoyen Baud, défenseur de Sobrier. — Cette question n'est pas ici à sa place.

Le citoyen Raspail. — Le témoin reconnaît-il parmi nous quelques-uns des convives du banquet de Dourlans ?

R. Non.

Le procureur-général. — Enfin, cette affiche qui convoquait les invités du banquet émanait de Sobrier.

Le citoyen Baud. — Cela n'est pas exact : l'affiche portait imprimé le nom de Sobrier, mais l'original n'était pas de l'écriture de Sobrier ni signé par lui : elle émane donc pas de lui.

Le citoyen Raspail. — Il est bien étonnant que ce témoin vienne déposer ici de guilloines et de têtes coupées, afin de jeter de l'odieux sur nous, en nous imputant des doctrines qui nous font horreur, et qu'aucun témoin ne vienne corroborer sa déclaration. Au reste, je le reconnais bien : sous Louis-Philippe, il a déjà déposé contre les républicains.

En ce moment, le citoyen Martin-Bernard traverse l'auditoire pour aller parler à Barbès.

Le président. — Je prie le citoyen Martin-Bernard de prendre sa place au banc des conseils, s'il le veut ; mais il ne peut rester là debout contre le banc des avocats.

Le citoyen Martin-Bernard. — Je me retire devant la force...

Le procureur-général. — Ce n'est pas devant la force que vous vous retirez.

Le citoyen Martin-Bernard. — Le citoyen procureur-général a été hier très inconvenant à mon égard, et je l'engage à ne pas renouveler la même inconvenance.

Le procureur-général. — Non, citoyen, nous n'avons pas été inconvenant. D'ailleurs, nous ne recevons de leçon de personne, encore moins de vous. (Mouvement dans l'auditoire.)

Le citoyen Martin-Bernard. — Ni moi non plus, et je vous le montrerais au besoin.

Le président. — Que cet incident soit terminé.

Barbès. — Tous ces incidents proviennent de ce que l'on m'a conduit ici par la force ; il fallait, comme je le demandais, me laisser dans mon cachot. Mon ami Bernard vient me dire bonjour ici ; je ne vois pas en quoi cela peut nuire aux débats.

Le président. — Vous avez toute la matinée pour recevoir vos amis et vos conseils.

Bousquet (Louis), 45 ans, directeur de la collection des lois, demeurant à Paris, rue de Seine-Saint-Germain, 34. — Le jour même où le citoyen Dagneaux est allé chez Dourlans, vers six heures du soir, il me rendit compte de ce qu'il avait entendu ; il me dit qu'il avait eu beaucoup de peine à entrer dans l'assemblée ; qu'un garçon lui avait même dit qu'il s'exposait, parce que c'étaient tous les chefs qui étaient là ; qu'ils avaient discuté sur la question de savoir s'ils feraient leur coup le 15 ou le 13 ; qu'il y avait eu un vote par assis et levé qui avait décidé que s'ils manquaient leur coup le 15, ça les reculerait de trois ans, et que toute personne au-dessus de trente ans n'était plus bonne à rien, qu'il fallait la fusiller ; qu'ils avaient remis l'attaque au lundi, parce qu'ils n'étaient pas tous armés, et qu'ils avaient engagé les hommes non armés à profiter de la revue du dimanche pour se faire délivrer dans leurs maires des fusils et des munitions, et, s'il était possible, des uniformes.

Le président. — Avez-vous entendu que le citoyen Dagneaux ait dit que si le coup manquait le 15, on recommencerait le 13 ?

R. Je crois me le rappeler.

Le citoyen Raspail. — Dagneaux vous a-t-il dit que l'on avait parlé de couper la tête à tous les hommes âgés de plus de trente ans ?

Le témoin. — Je ne me souviens pas bien ; si c'est dans ma déposition écrite, c'est que c'est vrai.

Le citoyen Raspail. — Enfin, vous ne vous souvenez plus d'une chose si horrible, qu'elle doit, à coup sûr, se graver dans la mémoire.

Le procureur-général. — A-t-on parlé de prendre les armes dans la mairie ?

Le témoin. — Je ne sais pas.

Raspail. — Comment se fait-il que des scélérats qui veulent couper la tête à tout le monde ne soient pas arrêtés. Mais puisque le citoyen Dagneaux a tant de rapports avec la police, pourquoi ne pas les avoir fait arrêter ?

Le procureur. — Le citoyen Dagneaux n'a pas de rapports avec la police, c'est un négociant honorable.

Dagneaux. — Il est faux que je sois attaché à la police.

Raspail. — Je n'attaque pas la moralité du témoin. J'affirme que Dagneaux reçoit, comme restaurateur, des employés de la police, il avait un très grand intérêt à faire une dénonciation qui aurait permis à la société de se mettre en mesure contre d'aussi grands scélérats que ceux dont il a révélé les projets à M. Bousquet.

Blanqui. — Mes souvenirs me rappellent que le témoin Dagneaux a déjà déposé d'une manière très violente contre des républicains ; il est connu dans son quartier comme un homme appartenant à la police et il y est exécuté.

Raspail. — Sur l'interrogatoire, vous avez dit le 11, aujourd'hui vous dites que ce banquet avait eu lieu le 12.

Le témoin. — Je me suis trompé.

Raspail. — Est-ce la première fois que vous déposez contre les républicains ?

Le témoin. — Oui.

Thomas. — Le témoin a-t-il participé aux votes qui ont eu lieu ?

Le témoin. — Oui.

Raspail. — En juillet 1851, le témoin Dagneaux a fait une déposition semblable.

Le témoin. — Non, j'étais de la garde nationale à cheval, mais je n'ai pas témoigné.

Raspail. — Le fait sera vérifié.

Le procureur. — Ne s'est-on pas servi d'un autre mot que celui de manifestation ?

Le témoin. — Non.

Le procureur. — Vous avez parlé d'une attaque ?

Le témoin. — Ma mémoire n'est plus aussi fraîche aujourd'hui.

Le président. — A qui avez-vous parlé des faits dont vous venez de déposer ?

Le témoin. — A un avocat de mes amis.

Le procureur. — A-t-il été question de se procurer des uniformes de gardes nationaux ?

Le témoin. — Oui... Il me semble que oui... Je ne sais pas trop. Je crois bien que oui.

Blanqui. — Il était pour cela en exécution dans le quartier parmi les républicains. Il était menacé souvent par les républicains, et son nom était synonyme d'espion. Quant au témoignage de M. Bousquet, il n'est rien autre chose que le reflet des dires du sieur Dagneaux.

Le président. — J'invite les accusés à ne pas incriminer les intentions des témoins.

Blanqui. — Je cite des faits, et si l'on faisait citer Madet et Mathé, représentants du peuple, on aurait la preuve de ces faits.

Dagneaux nie énergiquement avoir déposé en 1851 ; mais il répète à plusieurs reprises qu'il a chargé à cette époque la populace, et que c'est pour cela qu'on lui en voulait et qu'il avait de fréquentes querelles avec des républicains, comme commandant de peloton.

Blanqui. — La cour voit que mes souvenirs n'étaient pas tout-à-fait inexacts.

Villain. — Je demanderai au témoin si par lui ou par le garçon qui l'a introduit il ne pourrait pas retrouver un de ces prétendus coupeurs de têtes.

Le témoin. — Non. Cela m'est impossible.

Le président. — Il est impossible d'attaquer ainsi les témoins par de simples allégations que rien ne prouve.

Le sieur Carlier, directeur de la police au ministère de l'intérieur, quatrième témoin :

Le 15, dans la journée, entre une heure et deux heures, je suis allé à l'Assemblée nationale pour voir la manifestation. Au moment où j'arrivais sur la place de Bourgogne, on escaladait les murs.

Puis tard, lorsque la porte eût été ouverte, j'entrai dans la salle, et j'entendis Blanqui prendre la parole, je ressortis immédiatement après avoir entendu Blanqui, pour engager le ministre à prendre des mesures.

Le ministre m'envoya au Luxembourg, où j'ouvrai M. Arago. A mon retour, je trouvai le cabinet de M. Recurt envahi par 7 ou 8 personnes parmi lesquelles était Sobrier, qui était le seul que je connus. Je descendis dans les cours pour réunir quelques troupes afin de les arrêter ; lorsque je revins, ils étaient partis.

Le président. — Que s'est-il passé dans la nuit du 14 au 15 ?

Carlier. — Nous étions fort inquiets sur le caractère de la manifestation du lendemain, mais le citoyen Guinard me rassura.

D. Caussidière avait-il défendu au citoyen Yon d'aller à l'Assemblée comme commissaire ?

R. Oui, mais le ministre dit au citoyen Yon qu'il avait à obéir au président de l'Assemblée.

D. Vous avez fait prévenir M. Carteret ?

R. Oui, et je l'ai trouvé faisant des lettres pour convoquer l'Assemblée nationale.

D. Vous avez vu escalader l'entablement ?

R. Je n'ai vu que l'ensemble et non les détails. Je n'ai pas aperçu le général Courtais.

Le président. — N'avez-vous pas eu des relations avec l'accusé Villain.

Le cit. Carlier. — Je lui ai entendu dire qu'il avait quinze mille hommes à la disposition du citoyen Ledru-Rollin pour une manifestation ; mais le citoyen Ledru-Rollin le regardait comme une espèce de fou. Il ajoutait qu'il suffisait d'une heure pour les mettre en rapport.

Le cit. Villain. — Il y en avait plus de quinze mille, et il y en a encore davantage aujourd'hui. J'ajoute que le citoyen Imbert n'était pas avec moi.

Le procureur. — Avez-vous pris part, accusé Villain, à la manifestation du 16 avril ?

Le cit. Villain. — Bah ! qu'est-ce que cette manifestation ? ça ne ressemble à rien.

Le cit. Blanqui. — Je dois donner quelques renseignements aux citoyens jurés. Le citoyen Carlier vient de dire que c'était Sobrier et moi qui avions organisé la manifestation du 15 mai. Or, ce citoyen Carlier a fait dans l'enquête de l'Assemblée nationale des dépositions fantastiques qui n'ont aucun fondement. Il a fait mettre en rapport des hommes qui n'avaient aucune relation, qui étaient même en hostilité. Le citoyen Carlier est très-moderate aujourd'hui, parce qu'il sait que tout ce qu'il a dit est un tissu de faussetés. Le témoin dit qu'il me connaît ; je ne le connais pas, moi, et je n'ai jamais eu de rapports avec lui.

Le cit. Carlier. — Je le connais pour l'avoir vu avant la révolution de Février et rien de plus.

Le cit. Blanqui. — Le témoin dit qu'il m'a entendu parler à la tribune, il vient ici répéter mes paroles. Or, le discours que j'ai prononcé est dans le *Moniteur*.

Je regarde, au reste, la déposition actuelle du citoyen Carlier comme la rétractation de tout ce qui a été dit dans l'instruction secrète et dans l'enquête parlementaire. Or, cela prouve quelle foi on doit ajouter aux paroles d'un homme qui nous a flétris dans de fausses dépositions.

Le cit. Carlier. — Comme témoin, je ne sais rien de plus ; mais comme directeur de police, je sais beaucoup de choses que je n'ai pas à répéter ici.

Le cit. Blanqui. — Je prie les jurés de bien distinguer entre les faits et les suppositions, les calomnies qui seront produites ici. Or, les faits se réduisent à zéro, les calomnies prendront des proportions colossales.

Le président. — Le témoin a déposé avec modération.

Le cit. Blanqui. — Oui, et je regarde cette modération comme une réparation des calomnies qu'il a articulées contre moi devant la commission d'enquête.

Le président. — Il ne s'agit pas ici du 16 avril et du 17 mars.

Le cit. Carlier. — Je n'ai rien dit d'inexact comme directeur de la police.

Le président. — L'enquête parlementaire est comme non avenue pour nous.

Le cit. Blanqui. — Sans doute, mais les calomnies n'en restent pas moins. Les jurés ont dû lire les journaux et y avoir puisé des idées fausses à notre égard.

Le cit. Courtais. — Le citoyen Carlier vient de dire qu'il me connaissait. Je le prie de dire comment et à quel titre.

Le cit. Carlier. — Comme commandant de la garde nationale ; mais je n'ai eu aucun rapport officiel avec lui.

Le cit. Courtais. — Vous avez parlé de rapports inquiétants, je n'en ai reçu aucun moi et cela est bien étrange.

Un juré. — Je demanderai au citoyen Carlier s'il a été parlé au club Blanqui de cette manifestation et en quels termes ?

Le cit. Carlier. — Tous les clubs étaient en effervescence à ce sujet.

Le cit. Raspail. — Et le mien ?

Le cit. Carlier. — Non, je ne crois pas.

Sur la demande de l'accusé Villain, on demande au citoyen Carlier si le club des Droits de l'Homme a pris la résolution d'assister à la manifestation.

Le cit. Carlier. — Oui, si j'en crois les rapports de police.

On appelle ensuite le témoin Dandurand, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue Notre-Dame de Lorette, 56.

D. Connaissez-vous quelques-uns des accusés ?

R. Oui, un peu, les citoyens Raspail, Sobrier et Villain.

D. Avez-vous des rapports avec le journal la *Commune de Paris* ?

R. Oui, quelques-uns.

D. Le club des clubs a été remplacé par le comité centralisateur ; qui le présidait ?

R. Hubert.

D. Le 11 mai, il y a eu réunion chez Sobrier ?

R. Oui.

D. N'y parla-t-on pas de la manifestation ?

R. On en avait déjà parlé depuis plusieurs jours. Au reste, Sobrier n'était pas membre du comité centralisateur, dans lequel n'étaient admis que les délégués des clubs de Paris, et Sobrier n'en était pas.

D. C'est dans votre comité que fut émise la première idée d'une manifestation.

R. Nous étions obsédés pour faire une pétition en faveur de la Pologne. Nous cédâmes et nous prîmes la résolution de faire une manifestation pour cet objet.

D. N'y avait-il pas d'autres intentions dans cette manifestation ?

R. Oh ! non ; il était bien défendu, au contraire, de prononcer aucun cri. Et le samedi soir, on dit que les réactionnaires devaient nous attaquer : ces craintes se renouvelèrent dans la réunion de l'Orangerie. Un homme dont, je ne sais pas le nom, demanda que l'on se rendit en armes à la manifestation. De vives protestations s'élevèrent de toutes parts. Hubert frappa si fort sur la table avec sa canne, qu'il la démantibula et renversa les chandeliers ; il déclara que la manifestation n'aurait pas lieu si on voulait y aller en armes. Il fut décidé qu'on irait à la manifestation sans être armé, mais que si l'on était attaqué on se défendrait ; chacun irait chercher ses armes.

D. Le 12 mai, il y a eu réunion chez Dourlans ?

R. Je l'ignore. Je n'en ai rien su.

D. Vous avez assisté à la manifestation du 13 mai.

R. Oui, au premier rang avec Hubert. Sobrier était loin de nous.

D. A quel moment Raspail vous a-t-il rejoint ?

R. Lorsqu'on s'aperçut que la pétition n'avait pas été apportée, un citoyen nous dit que Raspail avait une pétition qui pouvait suppléer à la nôtre. Nous envoyâmes ce citoyen à Raspail, qui revint avec Kersausie porteur de la pétition.

D. Arrivé devant les grilles, comment entrâtes-vous ?

R. Les portes étaient fermées et peu défendues. La troupe mobile se retira. Quelques hommes escaladèrent les grilles ; on prit des échelles pour escalader le mur. On vit le général Courtais qui engagea la foule à se retirer, mais la foule était indocile et tumultueuse. Enfin, les portes ayant été ouvertes, la foule pénétra dans l'enceinte de l'Assemblée.

D. Avez-vous vu le général Courtais aider aux envahisseurs ?

R. Non, car, au contraire il fut maltraité et hué.

D. Vous entendîtes un coup de fusil.

R. Oui.

D. Entrâtes-vous dans la salle ?

R. Oui, une demi-heure après. Je vis le général Courtais qui engageait la foule à se retirer. Au même instant une compagnie de mobiles s'avança, puis elle se retira sur les réclamations du Peuple. J'offris mes services au capitaine.

A ce moment, un effroyable tumulte eut lieu, le général Courtais entra, l'envahissement avait eu lieu.

D. Avez-vous entendu le discours de Blanqui ?

R. Oui, très bien.

D. Etiez-vous présent à la dissolution de l'Assemblée ?

R. Non. J'essayais de faire sortir le monde, je vis Raspail faisant les mêmes efforts.

D. Fûtes-vous à l'Hôtel-de-Ville ?

R. Non, mais j'allai rue de Rivoli, afin d'avoir l'explication des étranges listes du gouvernement provisoire qu'on faisait circuler ; et je n'allai pas à l'Hôtel-de-Ville.

D. Il a été question d'une lettre que vous auriez adressée au citoyen Girard, par laquelle vous invitiez ce citoyen à se tenir prêt ?

R. Oui, le citoyen Lyon, secrétaire de Sobrier, me pria de répondre à une lettre du citoyen Girard par laquelle ce citoyen manifestait la crainte que nous ne fussions troublés par les réactionnaires.

D. Saviez-vous si la manifestation était dirigée contre l'Assemblée ?

R. Je jure que la manifestation devait s'arrêter à l'obélisque et rester respectueuse et modérée.

D. Qui a dirigé cette manifestation ?

R. Je ne saurais le dire en conscience.

Le citoyen procureur. — Nous enjoignons au témoin de dire toute la vérité.

R. Je ne peux rien dire sur le directeur de la manifestation, si ce n'est que nous avons eu évidemment une direction occulte, et que si la manifestation est devenue menaçante, désordonnée il faut l'attribuer à des hommes apostés à la tête du pont.

D. Ces hommes n'étaient-ils pas du club Blanqui ?

R. Je ne connais pas le citoyen Blanqui, et n'ai jamais eu aucun rapport avec lui.

Le citoyen procureur. — Nous lisons dans un interrogatoire que vous avez subi comme inculpé que c'était à la réunion Dourlans que la manifestation avait été décidée.

R. Non. Si on a parlé de cette manifestation, c'est d'après ce que l'on avait entendu dire, car c'est nous, comité de centralisation, qui décidions tout.

Le procureur. — Quand vous fûtes sorti, vous avez entendu crier : A l'Hôtel-de-Ville ? A quelle heure ?

R. A quatre heures et demie.

D. La rue de l'Université était donc libre, à cette heure-là ?

R. Entièrement.

Le procureur. — Qu'est-ce qu'était M. Girard, à qui vous avez écrit ?

R. Je ne le connais pas. Quand le juge d'instruction me parla de cette lettre, il me dit que le cit. Girard la lui avait remise le mardi, en la lui faisant considérer comme très grave. Mais si cette lettre était si grave, pourquoi le citoyen Girard ne l'avait-il pas déposée auparavant, au lieu d'attendre que ce prétendu complot eût pu éclater ?

Le président. — Votre lettre était-elle une réponse au citoyen Girard ?

R. Oui, d'après le dire du citoyen Lyon, qui me l'assura.

Un conseiller. — N'a-t-on pas discuté dans les clubs sur le mode de manifestation ?

R. On nous demandait des signatures pour la pétition en faveur de la Pologne. Chaque club voulait présenter la sienne sans manifestation. Alors, voulant mettre fin à ce déluge de pétitions, le comité centralisateur résolut qu'il y aurait une manifestation.

Le procureur. — Le témoin dit qu'on devait s'arrêter à la place de la Concorde.

R. Oui, cette résolution avait été prise par le comité centralisateur.

Le président. — Vous aviez donc l'espérance que votre autorité serait respectée ?

R. Sans doute, elle n'avait jamais été méconnue jusque-là.

Le président. — Votre comité était-il en relation avec le club Blanqui ?

R. Non.

Le président. — Et le club Raspail ?

R. Oui.

Raspail. — Cela m'étonne, je l'ignorais. Au reste, quand le témoin m'a-t-il vu pour la première fois ?

Le témoin. — Le 15 mai, le jour de la manifestation.

Blanqui. — Le témoin était-il membre du club des clubs ?

Le témoin. — Non, citoyen Blanqui.

Blanqui. — La société centrale républicaine avait-elle envoyé un délégué au club centralisateur ?

Le témoin. — Non. D'ailleurs, chaque club voulait être central.

Blanqui. — Mon club s'était intitulé Société centrale républicaine. D'autres clubs avaient aussi pris cette dénomination ; mais ils n'avaient rien de central. Et le club des clubs était seul véritablement central. La société dont j'étais président n'y a jamais envoyé de délégués.

Or, le témoin vient de dire que la manifestation avait été organisée par ce comité central. Maintenant le témoin a parlé d'une main occulte qui a fait dévier la manifestation. L'accusation veut que cette

main soit la mienne, elle a fait à cet égard des insinuations contre moi... Le président, conformément à son devoir, s'est fait l'écho. Il a dit comme une monnaie dans l'instruction pour faire de moi... Le directeur mystérieux de cette manifestation. Eh bien ! je... cette influence, je ne l'ai pas exercée, aucun fait ne viendra me... L'incident d'hier m'a beaucoup éclairé. Que faisait donc la légion... du citoyen Borme le 15 mai ? N'est-ce pas celle-là qui, se présentant... en mousses ou en habits, a fait dévier la manifestation ? Le procureur-général. — Il suffit pour répondre de consulter les... du gouvernement provisoire institué le 15 mai. Les débats dé... tront si c'est le pouvoir d'ailleurs, la commission exécutive, la po... qui ont violé l'Assemblée nationale. Blanqui. — Je n'ai pas accusé la police, une possibilité qui a dû... à mon esprit, c'est que Borme, ayant organisé une légion ita... dont il était le chef, pouvait avoir joué son rôle le 15 mai. Je... rien ; mais j'ai été conduit à penser cela. Le cit. Dandurand est rappelé. Il déclare que lorsque l'Assemblée... envahie, il n'y avait pas de troupes dans la rue de Bourgogne. Le général Courtais. — Il devait y avoir à ce moment au moins cent... de la 10e légion. Le procureur-général. — Témoin Dandurand, si vous aviez voulu... prendre la rue de l'Université, en auriez-vous été empêché par... la garde nationale ? Evidemment non. Le témoin. — Le témoin se trompe : car les gardes nationaux arri... par flots quand la salle était envahie. Le même témoin. — Des bandes sortaient de l'Assemblée à ce mo... ment (4 h. 12). J'étais dans un café de la rue de l'Université. On me... présentait les listes du gouvernement provisoire. Le témoin se retire. Le président. — L'audience est suspendue pendant quelques mi... nutes. Pendant la suspension de la séance une sorte de rixe a lieu dans... la partie du public placée sous la tribune haute. Les gendarmes ac... courent et font cesser le bruit. A 5 heures et demie l'audience est reprise. Le témoin Bertoglio, commissaire de police, rue St-Honoré, n... 58, à Paris. Le président. — Connaissez-vous les accusés ? R. Je connais les citoyens Barbès, Albert, Raspail etc... Flotte... Flotte. — Moi ? R. Oui, vous, puisque je vous ai arrêté. (On rit.) Le président. — Dites ce que vous savez ? R. J'étais un des commissaires chargés de la police de l'Assem... blée nationale. Le 15 mai j'étais de service à l'Assemblée nationale... par les ordres du préfet ; vers 10 heures et demie le président fit... demander un commissaire de police, je me rendis auprès de lui ; il... me dit d'arrêter la colonne, de faire choisir 12 ou 22 délégués (je... ne me rappelle plus exactement le nombre), de les introduire dans... la salle des Pas-Perdus et que lui ou un autre membre de l'Assem... blée irait recevoir leur pétition. Je me rendis en effet à la tête du pont ; il n'y avait personne... sur la place avant l'arrivée de la manifestation. La circulation... des voitures y était même interdite. La colonne est arrivée jusqu'à... nous bien en ordre. En tête était le pompier qu'on a vu plus tard... à la tribune ; il donnait le bras à un capitaine de la garde nationale... et à un individu en bourgeois qui avait les cheveux blancs ; der... rière étaient des individus portant des bannières, je les somma... de s'arrêter en les invitant à choisir 12 ou 22 délégués. Le pom... pier, qui paraissait avoir bu, dit que ce n'était pas assez et qu'il en... fallait recevoir au moins 100. Le capitaine lui dit de se tenir tranquille et il y avait déjà 5 ou 6... délégués choisis, surtout parmi les porte-bannières, lorsque la... foule se précipita en avant et je fus entraîné jusqu'à la grille où je... fus renversé. Il paraît que pendant que je parlais avec la manifestation, il était fait un mouvement dans les troupes qui barraient le pont... derrière moi, par je ne sais quel ordre. Quelque temps avant l'arrivée de la manifestation il s'était pré... senté des voitures de moellons qui voulaient traverser le pont. Je... m'opposais à leur passage lorsqu'arriva le général Courtais... qui donna l'ordre de les laisser passer et d'ouvrir les rangs. Le président. — Expliquez-nous la conduite du général Courtais... dans ce moment ? R. J'ignore ce qu'il fit après le passage des voitures de moellons, je... fus entraîné par le flot populaire. Je pénétrais en dedans des... grilles au moment où Lamartine venait pour parler au peuple ; il... ne put se faire entendre. J'entrai ensuite dans l'Assemblée. Je me plaçai dans une tri... bune. Le président. — Avez-vous vu entrer Blanqui dans la salle des... Pas-Perdus ? R. Oui monsieur. D. A quel moment ? R. Après l'événement. D. Vous avez dit avant, dans votre déposition ? R. Il est possible que je me sois trompé : D. Pourriez-vous nous dire ce qui eût lieu après l'évacuation de... la salle ? J'allai à la préfecture faire mon rapport. D. Vous avez fait le soir du 15 mai une perquisition au Palais-Na... tional ? R. Oui, pendant que j'étais en train d'instrumenter, il vint des hom... mes du club des droits de l'homme à l'arrestation desquels je pro... cédai. Ils furent conduits à Vincennes. D. Avez-vous trouvé des munitions ? R. Des balles, de la poudre, notamment un moule très compliqué... pour fondre des balles. D. Vous avez trouvé aussi un moule pour fondre 60 balles à la... fois ? R. Oui, monsieur, lors d'une perquisition postérieure. Le procureur-général. — Vous avez dit que vous aviez vu le cit... Lamartine venir haranguer le peuple : de quel côté est-il venu ? R. Du côté de la grille qui est en face du pont. D. Quelqu'un a-t-il ouvert les portes de cette grille ? R. Je ne me le rappelle pas. D. N'avez-vous pas dit dans un précédent interrogatoire que les... portes avaient été ouvertes pour laisser entrer les délégués. R. Cela est possible, je ne me le rappelle pas. Degré. — Le témoin se rappelle-t-il que je lui ai parlé ? R. Oui je me le rappelle et même je puis dire qu'il était un des... plus exaltés ; il m'a pris par les bras en me demandant de le faire... entrer comme délégué ; mais il ne m'a pas insulté car je l'aurais... fait arrêter. Degré. — Je n'étais pas plus exalté que je ne le suis dans ce moment. Le cit. Courtais. — D'après ce que vient de dire le témoin, les ci... toyens jurés pourraient croire que j'étais avec lui sur le pont au mo... ment où il était débordé. Il confond : lorsqu'il me vit faire livrer... passage aux voitures, la colonne n'était pas encore arrivée et je n'a... vais que 57 hommes pour garder ce pont. J'allai de là à la grille des... Tuileries, de là à la Madeleine, je revins ensuite vers le palais ; je... rencontrai à l'entrée de la tête du pont, du côté de la place de la... Concorde, le citoyen Bastide, qui était en voiture et qui mit pied à... terre. C'est alors que je revins à la grille ; et je la fis ouvrir pour... laisser entrer 25 délégués seulement ; la manifestation n'avait pas

perdu son temps : elle escaladait déjà le petit mur. Je me rappelle... même que j'empêchai d'entrer un homme qui passait son pied sur... l'épaule de Lamartine. Le cit. Dussot, commissaire de police à Paris. — Le 9 mai j'ai... été installé commissaire de police du quartier des Invalides, en rem... placement du citoyen Noël, mis à la retraite. Toutefois, Noël fut in... vité par le citoyen Buchez, président de l'Assemblée nationale, à... continuer provisoirement son service pendant quelques jours ; ce... ne fut que le 12 mai que le cit. Caussidière donna l'ordre à Noël de... cesser ses fonctions. Le témoin rend compte d'une manifestation qui eût lieu le 13 mai... en faveur de la Pologne, une pétition fut apportée à l'Assemblée na... tionale par une colonne ; le témoin, suivant les instructions, arrêta... la colonne à la tête du pont de la Concorde ; il engagea les hommes... qui en faisaient partie à choisir un délégué pour apporter leur pétition ;... c'est ce qui eut lieu en effet, et la pétition fut remise au cit. Vavin, représentant, qui reconduisit la colonne jusqu'à la Madeleine ; la... colonne se dispersa. Le témoin rend compte ensuite de faits déjà connus sur la ma... nifestation du 15 mai. Il rappelle l'invasion de l'Assemblée et la procla... mation de la dissolution. La foule sortait de l'Assemblée en criant :... l'Assemblée nationale est dissoute, allons à l'Hôtel-de-Ville ! Etonné... de ce dénouement auquel j'étais loin de m'attendre, continue le té... moin, je me rendis immédiatement à la préfecture de police ; le pre... mier mot du citoyen Caussidière, lorsqu'il m'aperçut, fut celui-ci :... « Si j'avais pu aller à l'Assemblée nationale je leur aurais parlé et... cela ne serait probablement pas arrivé. » Après quelques instants... de conversation pendant lesquels on dit : que veulent-ils faire ? ils... sont donc fous ? ils ne respectent pas le suffrage universel, le ci... toyen Caussidière me donna l'ordre de retourner à mon poste. Pendant que j'étais dans le cabinet du citoyen Caussidière, des... agents vinrent dire que quelques personnes s'étaient emparées de... l'Hôtel-de-Ville, mais que la garde nationale était réunie et qu'on... allait certainement le reprendre. Un individu que je ne connais pas... vint dire qu'on avait tiré sur le Peuple, et qu'il pourrait apporter... deux cadavres ; le citoyen Caussidière le reçut fort mal, lui dit que... cela n'était pas vrai, et le fit sortir. Quand je fus de retour à l'Assemblée, le cit. Bureau de Puzy, questeur, me donna l'ordre de mettre mon écharpe et de délivrer... le cit. Louis Blanc, auquel l'on voulait faire un mauvais parti. Je me... rendis aussitôt à l'endroit où l'on m'avait dit que devait se trouver... Louis Blanc, mais il était déjà parti. Vous conviendrez aussi que le sieur Borme a des idées un peu ex... traordinaires. D'un côté il organise une légion italienne, de l'autre le... feu grégeois ; puis il forme une légion de femmes sous le nom légèrè... ment volcanique de *Vésuviennes*. (Sourires.) Le cit. Borme. — On a abusé de ce que j'avais essayé de former... une association de femmes pour me présenter comme un colonel de... femmes. (Rire général.) Le président. — Huissier, faites rétablir le silence. Accusé Blanqui, vous êtes monté à la tribune ? Blanqui. — J'attendais pour répondre sur ce fait le moment de m'ex... pliquer. Je n'ai jamais ni avoir été à la tribune. Le procureur-général. — Citoyen président, voudriez-vous me per... mettre de faire une question au citoyen Carlier ? Le témoin avance. Le procureur-général. — Savez-vous si l'accusé Borme dont le nom... a été prononcé plusieurs fois hier, a fait partie de la police ? Carlier. — Non. Il n'était attaché ni à la police de la préfecture, ni à celle du ministère. Raspail. — Et à celle de l'Hôtel-de-Ville ? Carlier. — Je l'ignore. Le procureur-général. — Comment était organisée la police de... l'Hôtel-de-Ville ? Carlier. — Je n'en sais rien. Le président. — Au profit de qui était organisée cette police ? R. Au profit du citoyen Marrast, maire de Paris. Le témoin Dautriche, 48 ans, conseiller à la cour de la Guyane, résident à Paris, rue St-Honoré, 345. — Avant de faire ma déclara... tion, je dois dire le motif qui m'a fait assigner. Je parlais à un de... mes amis de ce que je savais, et le procureur en ayant eu connais... sance me fit appeler. Je craignais depuis quelques jours que cette démonstration, dite... polonaise, ne servît de prétexte à quelques projets anarchistes. Je... me trouvais, place de la Madeleine, à l'arrivée d'une première colonne... de quinze cents à deux mille hommes ; je me mêlai à quelques grou... pes, et je fus effrayé d'entendre plusieurs individus, à mine ef... frayante, dire : Il faut en finir avec ces gens-là, ces coquins de légiti... mistes, ces f... gueux de représentants ne sont que des aristocrates ; il faut se débarrasser de cette canaille !... On y étouffait, tant la masse d'ouvriers y était grande. Je remar... quai, sur le péristyle d'un corps de bâtiment avancé, trois individus... qu'on me dit être Barbès, Louis Blanc et un nommé Albert ou Hu... bert ; ce dernier avait une longue barbe à l'extrémité du menton... seulement. Le plus petit, qu'on me dit être l'abbé Châtel, s'adressa à plusieurs... reprises à la foule, parla en faveur de la Pologne et dit : Mes amis, votre démarche a obtenu un plein succès ; mais ne vous retirez pas... avant d'avoir forcé l'Assemblée à se prononcer définitivement sur la... question de guerre. J'aperçus le général Courtais, et tous se mirent... à crier : Vive le général du Peuple ! Il ajouta de nombreux cris de :... Vive la Pologne ! Tout-à-coup, un certain mouvement se fit dans la foule, pris suite... des démonstrations de la garde mobile qui faisait signe que ses armes... n'étaient pas chargées. Puis je vis Barbès qui vint parler au Peuple et dit que le Peuple... était sans armes et avait le droit lui-même d'apporter ses pétitions. Louis Blanc mettait un feu extrême dans ses allocutions ; Barbès le... tenait vigoureusement par le bras. Un drapeau polonais fut demandé... par un des trois : Louis Blanc s'en empara et fit une nouvelle allocu... tion plus haleureuse encore. Des acclamations et des applaudissements accueillirent ses paroles. Puis Albert l'ouvrier vint se joindre à eux, et on leur passa un dra... peau polonais, dans les plis duquel tous les trois s'enveloppèrent. Ce témoin détaille dans un long discours sa déposition, dans la... quelle il décerne un brevet d'éloquence à tous ceux qu'il a entendus. Le président. — D'autres reprochant-ils cet acte à la parole ? Le témoin. — Oui, Barbès a dit quelques mots, mais je ne les ai... pas entendus. Barbès. — Le témoin se trompe, en attribuant à Louis Blanc les... paroles que j'ai prononcées en promettant au Peuple de le faire défil... er dans l'Assemblée. Le témoin. — Il a été question des honneurs de la séance et de la... permission de défilé, et je crois que Louis Blanc en a parlé aussi. Albert. — Non, il n'en a pas parlé. Barbès. — Rappelez-vous souvenirs : c'est moi seul qui ai dit cela. Le témoin. — Vous l'avez dit en effet, comme vous l'affirmez, avec la loyauté qui vous caractérise ; mais je crois que Louis Blanc en a parlé aussi. Le procureur. — Le témoin, dix jours après ces événements, a dé... claré que Louis Blanc avait prononcé ces paroles. Barbès. — Cela est une erreur. C'est moi seul qui ai dit cela. Je... suis venu seul ; j'ai parlé au Peuple et je lui ai dit que je deman... dais pour lui la permission de défilé devant l'Assemblée. Quant à... Louis Blanc, il a seulement parlé de la Pologne et pas autre chose. Le procureur. — Barbès n'a-t-il pas dit que le peuple allait défil... er dans l'Assemblée ? Barbès. — Oui j'ai dit cela et je ne le nie pas. La souveraineté du... Peuple est toujours inaliénable et il l'a bien montré au 31 mai, sous... la première République. Le procureur-général donne ici quelques détails topographiques... aux jurés sur le palais de l'Assemblée nationale. On fait circuler

des plans de l'Assemblée. Blanqui. — Le témoin a commencé sa déposition par une obser... vation très honorable. Il en résulte que sa déposition n'est point... spontanée. Je désirerais savoir par quel concours de circonstan... ces Dagnaux a été amené à déposer. Le président. — Je ne puis permettre cette question. Le procureur. — Est-ce que l'accusé voudrait blâmer l'acte d'un ci... toyen qui éclaire la justice. Blanqui. — Il y a des choses qui ne tombent pas sous l'application... de la loi et qui n'en sont pas moins d'amables. Dautriche, témoin. — Quant à moi, je n'ai pas cherché spontanément à être témoin. Le président. — Vous n'avez pas à vous justifier à cet égard. Un juré. — Le témoin précédent, qui a été à la tête de la mani... festation, a dit : qu'arrivé au pont de la Concorde, une troupe se... serait lancée sur la manifestation pour l'entraîner contre la grille... de l'Assemblée. Le témoin a-t-il vu cette troupe ? Le témoin. — Cela n'est pas à ma connaissance. Au reste, il y... avait une grande foule et l'on disait : Nous sommes deux cent mille... du club Blanqui. Blanqui. — Jamais la Société républicaine centrale n'avait pris le... nom de club Blanqui. Raspail. — Je demanderai au témoin s'il n'a pas vu un grand nom... bre de drapeaux. Le témoin. — Oui. Raspail. — Y avait-il du monde sur la place ? Le témoin. — Non personne ou peu de monde. On appelle le citoyen Dandurand sur la demande du citoyen Ras... pail, qui lui demande si la rue de l'Université était vraiment libre. Le témoin Dandurand répond affirmativement. Courtais. — Il devait y avoir une centaine de gardes nationaux. Dandurand. — Je l'ignore, je ne les ai pas vus. Le président. — Le témoin n'a-t-il pas vu des bandes parcourir... la rue de l'Université en criant : A l'Hôtel-de-Ville ? Le témoin. — Oui. Raspail. — Cela est vrai, sans doute, mais peu après, lorsque le... citoyen Dandurand était parti, la garde nationale est arrivée à flots de... tous les côtés. Villain au témoin. — Je l'ai rencontrée à la grille des Tuileries. Il... n'y avait pas de troupes à ce moment, car on criait sans obstacle :... Vive la République démocratique et sociale ! Blanqui au témoin Dautriche. — Combien de temps êtes-vous resté... sur la place de la Madeleine avant la manifestation. Le témoin. — Je ne puis le préciser. Blanqui. — Le témoin a entendu un long discours de l'abbé Cha... tel, combien de temps cela a-t-il duré, à peu près ? Le témoin. — Il me serait difficile de le dire au juste. Blanqui. — On il y avait avant l'arrivée de la colonne des groupes... sur la place de la Madeleine, ou ces groupes faisaient partie de la... manifestation. Dans le premier cas, se sont ceux-là qui ont fait l'ir... ruption signalée par le témoin Dandurand. Le procureur. — Le témoin a dit que ces groupes ne préexistaient... pas. Blanqui. — Eh bien ! cela est impossible, car la colonne de la... manifestation marchait en très-bon ordre ; mais devant elle il y... avait une espèce d'avant-garde tumultueuse, désordonnée, étrangère... à la manifestation. Ce sont donc des individus de cette avant-garde... qui se seraient trouvés sur la place de la Madeleine. Mais cela est... impossible, car en stationnant sur la place de la Madeleine même, dans... trois minutes ils auraient arrêté la marche de la manifestation. Or, la manifestation ne s'est point arrêtée. Le témoin. — Quand j'ai vu arriver la manifestation précédée de... tambours... (Réclamations au banc des accusés.) Le témoin. — Non, je ne sais pas s'il y avait des tambours, je ne... me souviens pas bien ; mais je sais qu'il y avait deux colonnes, dont... l'une attendait l'autre sur la place de la Madeleine, et c'est pendant ce... temps que je l'ai vue. Il nous est impossible de suivre le témoin dans les interminables... développements qu'il donne à propos de tout et sur tout sa longue... déposition. Le président. — Quels étaient les drapeaux qui précédaient la ma... nifestation. Le témoin parle pendant un quart-d'heure pour déclarer qu'il ne... sait pas quels étaient ces drapeaux. Le président à l'accusé Villain. — Où avez-vous vu le témoin Dan... durand ? Villain. — A la grille des Tuileries, du côté du Pont-National. Larger. — Au bas de la croisée où étaient Barbès, Albert et... Louis Blanc, avez-vous vu une voiture d'arrosage ou de porteur... d'eau ? L'audience est suspendue à 2 heures trois quart et reprise à 3 heu... res et demie. Le 8e témoin entendu est le nommé Sanieski, réfugié polonais, demeurant aux Batignolles-Monceaux. Il dépose qu'un individu qu'il... ne connaît pas est venu le prier d'inviter les Polonais à assister à la... démonstration du 15 mai. A un club présidé par le citoyen Ganguier, ancien député, on a... décidé de faire et de signer une pétition à l'Assemblée nationale en... faveur de la Pologne, mais qu'on ne ferait aucune manifestation. D. Avez-vous vu donner de l'argent ou donner à boire ou à manger ? R. Oui ; l'individu qui payait ces dépenses était un homme que... j'ai vu employé à l'ambassade russe. Je l'ai bien reconnu. Raspail. — Pourquoi n'a-t-on pas fait arrêter cet homme ? Le président. — Au témoin. — Vous avez parlé de deux Russes. R. Oui, je les ai reconnus le 15 sur la place de la Madeleine, et... je les ai vus embaucher des ouvriers pour la manifestation. D. Savez-vous le nom de ce Russe ? R. Non ; mais je sais qu'il était le valet de chambre de l'ambassa... deur de Russie. D. Logeait-il à l'ambassade russe ? R. Oui. Blanqui. — Je demande en quoi cette déposition se rapporte à cette... affaire. Le président. — Parce que je veux prouver que votre manifestation... n'avait de polonais que le nom. Raspail. — Nous devons protester avec énergie contre une pareille... assertion. Il y a des divisions au sein de l'émigration polonaise. Les... uns voulaient cette manifestation, les autres ne la voulaient pas. Mais... au fond, ceux qui la désiraient étaient de véritables polonais, seule... ment l'ordre de la Russie a joué aussi son rôle. Blanqui. — Je dois m'étonner de voir ici des étranges témoins à... charge, qui parlent une heure pour ne rien dire. On dirait que cha... cun d'eux a sa jaurisse particulière. La séance est renvoyée à demain à midi. Audience du 11 mars. A midi un quart, les accusés sont amenés à leur banc. Bientôt après... les citoyens jurés et la cour prennent leurs places et le président de... la haute cour déclare l'audience reprise. On continue l'audition des témoins. Le premier appelé est le ci... toyen Lahure, avoué à Paris, qui dépose ainsi après avoir prêté ser... ment. D. Connaissez-vous quelques-uns des accusés ? R. Je connaissais Blanqui, Courtais et Raspail. D. Vous avez assisté au club de Blanqui, le 15 mai, que s'y est-il... passé ? R. Le 15 mai, j'ai assisté par curiosité à la séance du club Blan... qui. Arnold Emery a présenté une série de propositions, telles... que celles de faire sortir immédiatement les troupes de Paris, d'é... tablir l'impôt progressif, etc ; il ajouta qu'il fallait forcer l'As... semblée nationale à se prononcer immédiatement par oui ou par

non.

Je n'ai pas entendu qu'il ait parlé de marcher contre l'Assemblée nationale le 15 mai.

D. Le 15 mai, vous étiez de piquet, comme garde national, à l'Assemblée ? qu'avez-vous vu ?

R. Oui, et lorsque nous vîmes arriver la manifestation, nous essayâmes d'empêcher quelques hommes d'escalader la grille. Mais nous n'étions pas en nombre et nous avons dû céder.

Le général Courtais vint la avec le cit. Et. Arago. Il essaya de parlementer, mais bientôt après je le vis tomber renversé. Puis les portes furent ouvertes je ne sais par qui. A ce moment nous résistâmes au flot populaire. Mais on entendit un coup de fusil, et cela exaspéra la foule.

D. Quel rôle remplit le général Courtais dans ce moment ?

R. Je ne sais rien de plus que ce que j'ai dit.

D. Vous avez entendu un individu dire qu'il fallait balayer l'Assemblée ? — R. Oui.

D. Reconnaissez-vous parmi les accusés l'individu qui a dit cela ?

R. Non. Il me semble pourtant que c'est Quentin.

D. Vous avez cependant parlé d'un grand brun, et Quentin ne répond pas à ce signal.

R. C'est vrai, mais je ne peux dire autre chose, et je n'affirme nullement que ce fût Quentin.

Le procureur-général. — De combien d'hommes se composait le piquet ?

R. De 150 hommes environ.

Quentin. — Le témoin n'a pu me voir, car je ne suis pas allé rue de Bourgogne.

Blanqui. — En voyant un témoin qui a assisté le 15 mai à mon club, je dois le regarder comme un témoin à décharge. Je désire qu'on demande au témoin si ce jour-là il ne fut pas question de la manifestation du 15 mai.

R. J'ai entendu peu parler de cette manifestation.

Blanqui. — Mais lorsque vous avez entendu cet orateur véhément dont vous parlez, n'était-il pas question de la manifestation du 15 mai. Cet orateur, en parlant de quelques mesures populaires, a dit quelques mots véhéments sur la manifestation, et un citoyen lui succédant à la tribune l'a traité d'agent provocateur.

Alors, je pris la parole, et je blâmai l'orateur véhément, dont le discours avait été fort applaudi. Je le combattis longuement et avec vivacité. Or, comment le témoin ne se rappelle-t-il pas ce long discours que j'ai prononcé, et dans lequel j'exposai les dangers d'une manifestation violente.

R. Oui. Vous dites même qu'il ne fallait pas précipiter le mouvement, et vous ajoutâtes que le jour désigné pour la manifestation était trop rapproché.

Blanqui. — Donc, tout mon discours a eu pour but de calmer l'effervescence de mon club en le détournant de la violence.

Le procureur-général. — La différence d'opinions entre l'orateur du club et l'accusé Blanqui était-elle plutôt dans le fond que dans la forme ?

R. Oui ; il me semble que oui.

Le procureur-général. — N'a-t-on pas parlé des massacres de Rouen ?

Blanqui. — Cette question est superflue. Personne ne nie que nous n'ayons qualifié sévèrement ces événements que Me Bac n'a pas qualifié moins sévèrement devant la cour d'assises de Caen.

Me Guyot, défenseur de Quentin. — La déposition du témoin pourrait nuire à Quentin. Il faut qu'il soit bien constaté que Quentin n'a pu même aller de ce côté.

Plusieurs témoins déjà entendus demandent à se retirer. Ce sont les nommés Saniewski, Dupin, Dagaeux.

On appelle le témoin Lagrange, avocat, rue de la Chaussée-d'Antin.

D. Le 15 mai, vous étiez près du palais de l'Assemblée : dites-nous tout ce que vous savez.

Le témoin donne des détails sans intérêt sur quelques faits qui ont précédé l'envahissement de l'Assemblée. Nous croyons comprendre qu'il prétend avoir sauté au moins le citoyen Lamartine et qu'il s'attribue un rôle fort actif de résistance. Il a parlé au citoyen Lamartine, à Barbès, qu'il a fait asseoir de force sur un banc et qu'il a vainement essayé de détourner d'aller à l'Hôtel-de-Ville. Il a également vu Albert.

D. Vous avez aperçu Louis Blanc dans la salle des conférences ?

R. Oui, je le vis en conversation avec un monsieur, et je m'approchai de lui en lui disant : Faites attention, car avant deux heures toute cette foule sera balayée. — Il me répondit : Oui, je suivrai votre avis.

D. Parla-t-il de Barbès ?

R. Il demanda où était Barbès, mais ce ne fut pas à moi qu'il fit cette question.

D. Vous vîtes arriver la garde mobile ?

R. Oui, et à ce moment, un officier de la garde mobile arriva en disant : Citoyens, l'Assemblée nationale est dissoute. Je demandai à un officier de la garde mobile : Etes-vous pour l'Assemblée nationale ? Sur sa réponse affirmative, je dis : C'est bien, vous êtes des braves. Je les engageai ensuite à charger leurs armes, et nous entrâmes dans l'Assemblée. Nous trouvâmes peu d'individus dans la salle, qui était presque évacuée. Je dis à la garde mobile : Balayez le bureau du président.

Je vis à ce moment le général Courtais qui, rentrant dans l'Assemblée, fut accueilli par les cris : A bas Courtais ! Je proférai moi-même énergiquement ce cri. Une minute après, M. Lamartine entra et je l'engageai à monter à la tribune, ce qu'il fit.

Je vis à ce moment M. Ledru-Rollin, et je lui dis : « Monsieur, c'est à votre tour de parler après M. Lamartine. » M. Ledru-Rollin me répondit : « Ce n'est pas nécessaire ; j'en ai fait assez. »

Et en effet, il me parut très fatigué ; il était sans chapeau.

D. Vous avez accompagné le cit. Lamartine à l'Hôtel-de-Ville ?

R. Oui, ainsi que beaucoup de représentants. Arrivé près de l'Hôtel-de-Ville, on arrêta le cheval du cit. Lamartine en lui disant : N'avancez pas. Il s'avança néanmoins, mit pied à terre et entra dans l'Hôtel-de-Ville. Je ne pus entrer dans la salle où on me dit qu'étaient Barbès, Albert et les autres.

Barbès. — Ne reconnaissant pas la compétence de la haute-cour, je n'ai aucune question à adresser au témoin ; mais dans l'intérêt d'une autre personne, je lui demanderai si ce n'est pas moi qui ai dit : Citoyens, je vous félicite d'avoir reconquis le droit d'apporter des pétitions à la barre de l'Assemblée.

Or, on a attribué ces paroles à Louis Blanc, et c'est moi seul qui les ai prononcées.

Le procureur. — Ce n'est pas le débat aujourd'hui.

Barbès. — Sans doute, mais je tiens à constater ce fait que seul j'ai prononcé ces paroles.

Le témoin. — Je n'ai pas vu Louis Blanc à la tribune.

Barbès. — Quand j'ai demandé un milliard d'impôt sur les riches, et je ne regrette pas de l'avoir demandé, j'aurais dû en demander deux. Cela eût épargné 40 milliards à mon pays, et la bataille de juin n'aurait pas eu lieu. Le témoin a-t-il entendu quelqu'un demander deux heures de pillage ?

R. Non, ces paroles n'ont pas été prononcées. Je dois même dire que Barbès parla avec beaucoup de modération.

Raspail. — Vous dites m'avoir vu à la tribune avec le citoyen Blanqui. Cela n'est pas exact, et la preuve, c'est que dans le *Moniteur* on constate que beaucoup d'individus demandèrent Blanqui.

Le témoin Lagrange persiste dans sa déposition.

Larger. — Le témoin n'a-t-il pas remarqué une lutte à la tribune ? c'est qu'alors je repoussais Blanqui qu'on voulait porter de force à la tribune.

Le témoin. — Je n'ai pas vu cela.

Blanqui. — J'ai été cependant lancé par dessus la tribune.

Larger. — Le témoin a-t-il dit que Louis Blanc était monté à la tribune. Voici à quelle occasion : je demandais au citoyen Crémieux où était

Louis Blanc. Le citoyen Crémieux m'envoya d'abord promener, mais comme j'insistais il me le désigna, et alors j'engageai Louis Blanc à prendre la parole. Il me répondit : Je ne peux le faire sans l'autorisation du président.

Raspail. — Il y a une différence entre la déposition écrite et la déposition orale du témoin. Il est aujourd'hui plus explicite en ce qui concerne la discussion qui s'engagea sur le point de savoir qui lirait la pétition.

Blanqui. — Quelle est cette histoire de dix mille francs dont le témoin a parlé dans l'instruction.

Le témoin. — C'est un non-jeu nommé Galowine qui me dit : Je connais ou j'ai entendu dire qu'une personne a donné 10,000 fr. pour cette manifestation.

Raspail. — Je demande que le citoyen président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fasse entendre Galowine.

Le président. — Nous aviserons.

Me Guyot, défenseur de Quentin. — Je désire qu'il soit bien constaté que le témoin ne se rappelle plus avoir vu Quentin à la tribune.

Barbès. — Le citoyen Albert ne reconnaissant pas la compétence de la haute-cour, ne croit pas devoir adresser de question au témoin ; cependant je dois dire qu'Albert a été porté au gouvernement provisoire comme un ouvrier non-seulement courageux, mais moral, et cette imputation d'être animé par les liqueurs est fautive. Il est important de le constater.

Le témoin. — Je n'ai pas dit que l'accusé fût pris de vin.

Barbès. — D'autres l'ont insinué, et cela est de toute fausseté. De plus, ce jour-là, Albert était vêtu comme à son ordinaire.

Après une courte suspension, l'audience est reprise, et on appelle le témoin Grégoire (Ernest), demeurant à Paris, rue St-Lazare, 22.

Je déclare respectueusement à la cour qu'il m'est impossible de déposer devant elle.

Le citoyen président. — Pour quelle raison ?

Grégoire. — L'Assemblée nationale a déclaré que les personnes condamnées par la haute-cour de justice ne pourraient pas être graciées par le président de la République. Je dois dire que l'Assemblée nationale me paraît avoir abusé de son droit en renvoyant devant vous les hommes qui lui ont fait peur, et en conséquence, je ne répondrai pas.

Le procureur. — Je requiers qu'il plaise à la cour, vu les articles 535 et 80 de la loi, de condamner le témoin à l'amende de 100 francs.

Le président. — Comme vous avez déjà déposé dans l'instruction, on va donner lecture de votre déposition aux jurés, et ainsi, s'il s'y est glissé quelque erreur, vous pourrez la rectifier.

Le témoin. — Le préambule de la Constitution dit qu'il y a des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives ; je crois que les devoirs de conscience peuvent être considérés comme tels, et en conséquence je persiste dans ma résolution.

La cour, conformément au réquisitoire du procureur-général, condamne le témoin à 100 fr. d'amende.

Le président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne que le greffier donne lecture de la déposition écrite du témoin Grégoire. Voici cette déposition.

Comme président du club des Prévoyants, j'ai été en relation avec le club des Clubs.

Le 16 avril, je suis allé me joindre au poste de la Commune de Paris, parce que l'on disait qu'il devait défendre activement l'ordre ; lorsque je fus entré, on me dit que l'on ne pouvait sortir.

Delair, Lebretton et Laugier m'ont appelé à part et m'ont demandé si j'étais pour Blanqui ; j'ai répondu négativement, et on me donna des armes.

Le 15 mai, je devais quitter Paris pour remplir une mission qui m'avait été donnée par le ministre des affaires étrangères.

Le ministre m'engagea à remettre mon départ, afin que je connusse l'issue des interpellations sur la Pologne, et me donna une carte pour assister à la séance.

Je ne pus trouver de place dans les tribunes ; j'ai dans la salle des Pas-Perdus. Bientôt je vis passer le citoyen Lamartine, qui était pourchassé par quatre individus, qui étaient : Albert, représentant ; Honneau, rédacteur de la *Commune* ; un capitaine d'artillerie, qu'on m'a dit depuis s'appeler Laviron. Je ne connais pas le quatrième ; c'était un petit à figure bourgeoise. Je les suivis dans la pièce qui précède la bibliothèque.

Au moment où je m'approchais d'eux, Honneau disait au citoyen Lamartine : Nous sommes délégués, nous avons une pétition à déposer à la barre ; facilitez-nous l'entrée de l'Assemblée.

Le citoyen Lamartine répondit qu'un décret l'interdisait d'une manière formelle.

En ce moment, Albert me reconnut, et me prenant sans doute pour un des siens, il me dit : J'ai du monde assez pour aujourd'hui (en appuyant sur ce dernier mot), et je vais les faire tous par la fenêtre.

Je ferai remarquer qu'il n'y avait pas encore en cet instant un seul individu étranger dans la salle. Je répondis à Albert : Comment pouvez-vous penser une chose pareille ?

En ce moment, je le tenais par l'épaule et je le tenais en face. Je lui rappelai que, le 24 février, j'avais empêché le gouvernement provisoire d'être jeté par la fenêtre par la foule qui avait déjà brisé les portes. Il me répondit : Je m'en souviens bien ; nous étions des patriotes, et ici ce sont des aristocrates et des réactionnaires. Et il ajouta avec plus de force : Oui, je les f... tous par la fenêtre.

J'insistai en lui disant qu'il était un honnête homme ; qu'il avait un beau rôle à jouer ; qu'en cet instant, il pouvait encore empêcher d'entrer, que plus tard il ne pourrait plus diriger la foule, qu'il n'était qu'un instrument.

Il paraissait s'émouvoir, lorsque le capitaine d'artillerie qui était près de lui frappa violemment sur son sabre, en lui disant : S. n. d. D... ! est-ce que tu as peur, marche et je te suivrai ; et si tu ne marches pas je te ferai marcher ; je suis délégué comme toi.

Me Baud, défenseur de Sobrier, protesta contre l'affirmation du témoin dont on vient de lire la déposition, et qui prétend que l'accusé Sobrier était ivre. Le tempérament de Sobrier ne lui permet de boire que de l'eau ; je lui en ai vu toujours boire dans sa prison, même quand il y avait du vin pour ses amis.

Le témoin Leman-ois-Dupré, secrétaire-général de la questure à l'Assemblée nationale :

Le cit. Leman-ois-Dupré a vu l'envahissement de l'Assemblée ; il raconte ses efforts pour faire sortir les premières personnes qui s'étaient introduites.

Le témoin a entendu Barbès parler deux fois. Il a repoussé un homme en uniforme de pompier, qui lui donna quelques coups du fourreau d'un sabre qu'il tenait à la main, mais il ne reconnaît pas le pompier parmi les accusés. (Chuchotements.)

Je connaissais Sobrier, ajoute-t-il. Il me dit : « Toi, tu seras fusillé ce soir ! » Je répondis : Oh ! d'ici à ce soir, j'espère bien que nous serons les maîtres.

Le président. — Quels étaient les hommes qui se trouvaient à la tribune et sur le bureau de l'Assemblée ?

R. Il y avait Sobrier, Quentin, Blanqui, Raspail, Huber, un jeune homme à barbe noire et le pompier que je ne vois pas ici.

Le président. — Qu'a dit l'accusé Barbès ?

R. Il a parlé de la Pologne ; il a aussi engagé le Peuple à se retirer.

D. Vous avez parlé de la lance d'un drapeau.

R. Oui, citoyen, ce drapeau a été hissé, et le citoyen Ledru-Rollin, qui était à la tribune, a été légèrement blessé au sourcil. J'ai même tenu à la main ce drapeau dont je ne savais que faire, et qu'on a tenté de m'enlever.

D. Avez-vous vu l'accusé Raspail lire la pétition ?

R. Oui, citoyen. Il me semble même que le citoyen Raspail avait les cheveux plus longs qu'il ne les a aujourd'hui. La pétition a été lue, mais non entendue, car le tumulte était trop grand.

D. Avez-vous remarqué que le président ait autorisé l'accusé Raspail à lire sa pétition.

R. Je n'ai pu le remarquer. A proprement dire, il n'existait pas de président dans ce moment-là.

D. N'y a-t-il pas eu un représentant qui a protesté ?

R. Oui, le citoyen d'Adelward. Je le protégeai même contre ceux qui voulaient l'insulter, en leur disant : Vous vous dites républicains et vous violez la représentation nationale.

D. Reconnaissez-vous ici un de ceux qui ont insulté le président ?

R. Non, citoyen.

Le citoyen président. — Flotte, levez-vous.

Flotte reste immobile.

Le citoyen président. — C'est autant dans votre intérêt que dans celui de vos co-accusés. Levez-vous.

Flotte se lève.

Le témoin. — Non, je ne reconnais pas le citoyen. Il me semble que c'était une figure dans ce genre-là. (Mouvements divers.)

D. Vous avez dit qu'il y avait aussi un pompier sur le bureau. Le voyez-vous ici ?

R. Non, citoyen. (Degré se lève.) Citoyen, je ne vous reconnais pas.

Le citoyen procureur-général, à Degré. Avez-vous vu un autre pompier ?

L'accusé. Non, citoyen.

Le citoyen procureur-général. Il n'y en avait qu'un.

Le témoin continue. Il parle d'un homme qui a injurié le président de l'Assemblée ; cet homme lui paraissait avoir bien déjeuné. (Sourires.) Le citoyen Leman-ois-Dupré reconnaît Quentin ; il avait une petite canne, et il dit au président : « Retirez-vous ! Vous n'êtes pas digne de présider ; cédez la place à Louis Blanc. »

Pendant et depuis le discours de Blanqui, Quentin, Flotte, le pompier, Laviron et une foule d'autres insistaient pour obtenir du président l'ordre de ne pas battre le rappel. Le président, averti que la garde nationale et la garde mobile marchaient sur l'Assemblée, se décida à donner l'ordre qu'on lui demandait.

Ces ordres étaient écrits sur des morceaux de papier ; j'ai vu remettre plusieurs de ces papiers à Quentin, qui les passait à d'autres personnes.

J'ignore complètement comment il se fait que l'un de ces papiers ait reçu le timbre de la questure.

Après le discours de Blanqui, Barbès prit de nouveau la parole. Le tumulte allait toujours croissant. Huber, pendant la foule, parvint à monter à la tribune ; il tenait à la main un papier qu'il agitait et que le président essayait en vain de lui prendre ; il prononça quelques paroles que je n'entendis pas ; puis il déclara que l'Assemblée nationale était dissoute.

L'audience continue.

BANQUE DU PEUPLE.

Comité de Lyon, rue des Capucins, 6, (ancienne maison de la Banque).

Dimanche 11 mars 1849, au soir.

Adhésions,	629
Actionnaires non adhérents,	4
Actions souscrites,	518
Sommes souscrites,	fr. 2,590
Reçu,	fr. 780

Les bureaux sont ouverts tous les soirs de cinq à neuf heures ;

Les dimanches et fêtes toute la journée, de huit heures du matin à huit heures du soir.

Chronique locale.

Le citoyen Chaulet, ferblantier, à la Grand'Côte, nous écrit pour démentir le bruit qui lui attribue l'enlèvement des bonnets phrygiens, que l'autorité a fait disparaître de nos arbres de liberté depuis quinze jours. Il nous assure qu'il n'eût pas accepté une telle mission.

— Samedi 17 mars, le Colisée clôturera dignement la série des nuits carnavalesques. Son bal de la mi-carême sera des plus brillants. C'est Musard qui doit le conduire. Il viendra tout exprès de Paris pour cette solennité. L'Opéra nous le prête. Tout Lyon voudra entendre le Dieu du quadrille, le Napoléon du galop.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 5.

AVIS.

L'Association Fraternelle des producteurs, a l'honneur de prévenir le public, que les citoyens qui désireraient prendre des actions, pourront s'adresser au siège de la Société, rue Duphot (ex-rue de Chartres), 19, à la Guillotière.

Les actions sont de 1 franc.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIJ.

Le Conseil-général du département du Rhône ayant voté le complément à trois bourses gratuites pour l'année 1849, les parents qui sont dans le cas de faire profiter leurs enfants de l'instruction gratuite que leur offre l'administration départementale, peuvent s'adresser, pour des renseignements, à M. Bouvet, ancien élève, qui donne des leçons préparatoires tous les matins, de 8 à 10 heures, rue de Séze, 12 (Brotteaux).

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.